

en partie. Je cite un éditorial du 10 avril qui est une analyse des chiffres qui ont paru dans le Livre blanc:

Le revenu des particuliers au Canada a atteint en 1958 24,600 millions de dollars, c'est plus que jamais auparavant. Le salaire annuel moyen a atteint un sommet de \$3,534. Le revenu des agriculteurs a été de 2,800 millions de dollars, juste 2 p. 100 de moins qu'en l'année-record 1952. Le produit national brut du Canada a dépassé tous les sommets précédents, pour s'établir à \$32,200,000.

Comme l'a signalé l'autre soir, le ministre des Finances, le tableau renferme des données relatives aux impôts augmentés. Je parle ici de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a expliqué en détail à la Chambre en quoi le relèvement de l'impôt sur le revenu retentira sur la famille moyenne au Canada, soit celle d'un homme marié ayant deux et trois enfants, et divers paliers de salaires à partir de \$3,000 et plus. N'oublions pas que cet impôt accru ne frappe pas les groupes moyens. Il est vrai, comme l'a signalé le ministre, que nous avons haussé l'impôt sur le revenu cette année, en comparaison de ce qu'ils étaient l'an dernier, mais l'augmentation ne contrebalance pas néanmoins la réduction des impôts qu'il avait accordée lors de son budget précédent, de sorte que les contribuables qui font partie de ce groupe, le groupe moyen ou intermédiaire, sont encore mieux aujourd'hui qu'ils n'étaient auparavant, au point de vue de l'impôt sur le revenu, même après l'augmentation d'impôt que nous proposons dans le présent budget. En réalité, le programme de sécurité social est amélioré, nous avons un programme d'hospitalisation et les autres mesures dont nous pourrions parler si le temps le permettait.

L'horloge m'avertit qu'il ne me reste qu'une minute ou deux. Ce que je pourrais encore ajouter ne servirait pas à étayer ma thèse. Scrutez notre bilan et constatez ce que le gouvernement a fait et comment la population l'a accueilli. En dépit d'un ou deux rires moqueurs, qui ne sauraient manquer de se produire bien que les vis-à-vis doivent être presque tous tellement abattus qu'ils n'osent pas rire tout haut, le pays se rend compte qu'en raison d'un concours de circonstances qui, pour la plupart, échappaient à notre influence, un relèvement d'impôts s'imposait dans la mesure où nous l'avons décidé et que notre gouvernement, en matant l'inflation ou en menaçant de la mater rigoureusement si elle commence, tout en préparant les voies à un budget équilibré et en assurant ces avantages supplémentaires, a établi le genre de sécurité fiscale et de direction financière dont le pays a besoin et qu'il attend. Grâce à une telle ligne de conduite, le Canada

[L'hon. M. Nowlan.]

atteindra un niveau de production et de prospérité sans précédent.

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole à l'honorable député de Hull, j'aimerais dire un mot du sous-amendement qui a été soumis par l'entremise de l'Orateur mais sans qu'on conteste son bien-fondé. Deux particularités du sous-amendement me portent à douter qu'il soit conforme au Règlement de l'accepter.

D'abord, dans le sous-amendement on "regrette que le gouvernement n'ait pas présenté au Parlement un programme financier et économique réfléchi". Cela rappelle beaucoup le sous-amendement présenté dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône qui après le mot "programme" ajoutait les mots "résultant de l'absence d'une planification sociale et économique".

Mais il y a un autre point dont je devrais traiter au moins avant que le débat se poursuive. Même si l'amendement condamne le gouvernement d'avoir augmenté les impôts au lieu de les réduire, le sous-amendement réclame l'établissement d'un impôt sur les bénéfiques en capital ce qui est contraire à l'amendement lui-même. A mon avis, un sous-amendement devrait se rattacher au même sujet que l'amendement au point que si l'amendement et le sous-amendement étaient acceptés ils se grouperaient logiquement.

Je ne suis pas sûr que dans un débat d'une aussi vaste portée que celui-ci on restreindrait en aucune façon les privilèges de la Chambre ou la liberté du débat en permettant ou en ne permettant pas de laisser étudier le sous-amendement par la Chambre, mais je n'aimerais pas être plus tard saisi de ce sous-amendement comme d'un précédent sur la pertinence d'une question. Je profite donc de l'occasion pour faire cette mise en garde avant d'accorder la parole au député de Hull.

(Texte)

M. Alexis Caron (Hull): Monsieur le président, je dois dire au tout début que le budget qui a été présenté par l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) a été accueilli dans le Canada avec un énorme désappointement, non pas tant à cause de l'augmentation des impôts eux-mêmes mais surtout à cause de l'état d'esprit de ces messieurs qui, lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, ne cessaient de critiquer chaque augmentation d'impôts qui pouvait survenir. De fait, je me rappelle les nombreux discours qu'a prononcés le ministre actuel des Finances, lorsqu'il était de ce côté-ci, et avec quel langage énergique il fustigeait le gouvernement chaque fois que les impôts étaient augmentés. Si par contre